

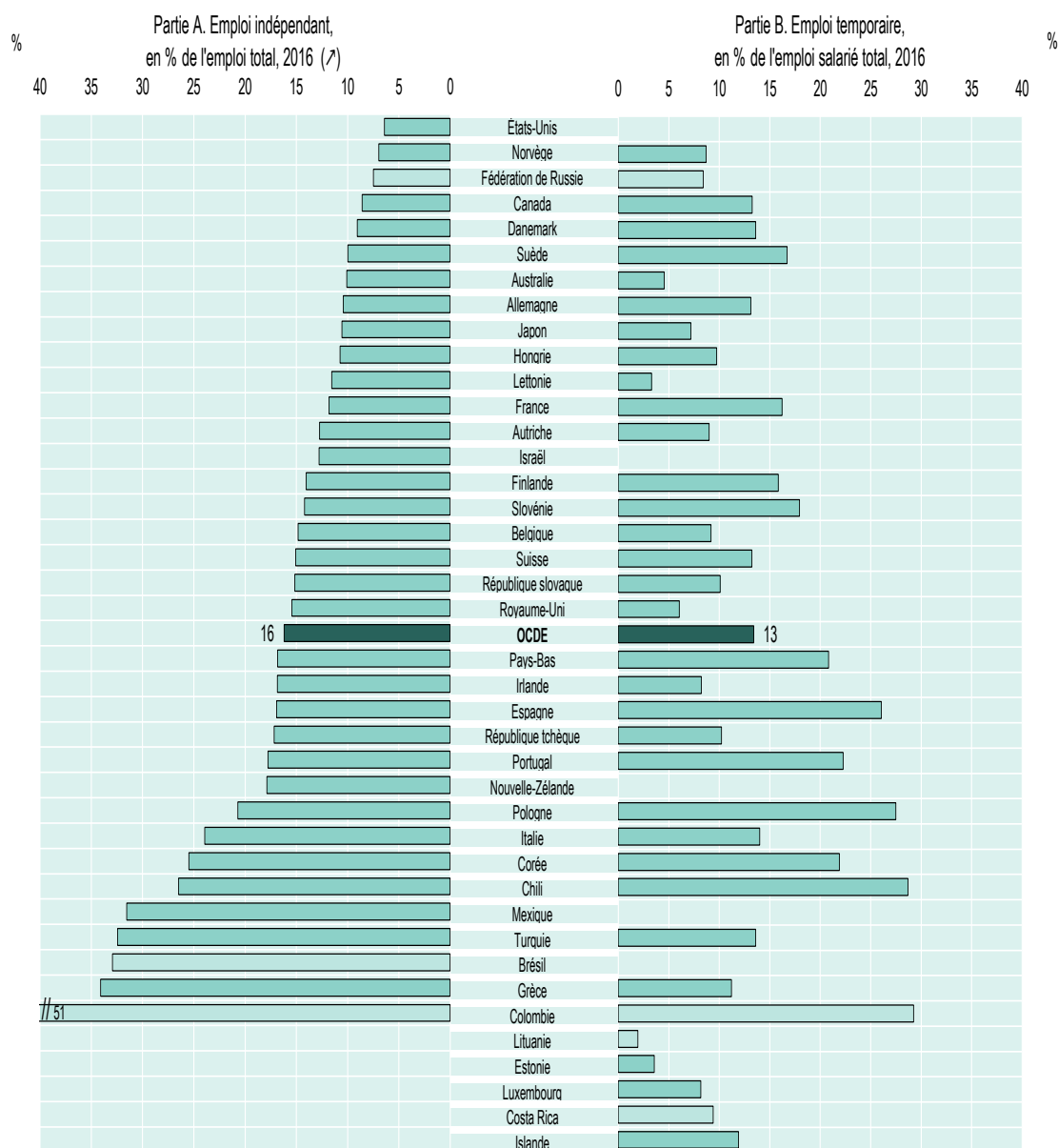
Note de synthèse 1. Adapter la protection sociale à un monde du travail en mutation

Les emplois atypiques donnent droit à une protection sociale limitée

Les systèmes de protection sociale reposent souvent sur l'archétype du travail permanent, à temps plein, pour un seul employeur. Les travailleurs qui s'écartent de ce modèle – parce qu'ils ont plusieurs sources de revenus, occupent des postes temporaires ou travaillent à titre indépendant – sont souvent moins couverts ou perdent leurs droits aux prestations constituées. Dans la zone OCDE, 16 % de tous les travailleurs sont des indépendants et 13 % ont des contrats de travail temporaire (Graphique

1). Dans de nombreux cas, les indépendants bénéficient seulement des prestations de base : sur 35 pays européens considérés dans une étude, six seulement accordent aux travailleurs indépendants la même couverture qu'aux travailleurs typiques (Spasova et al., 2017). Les travailleurs temporaires risquent de ne pas être couverts par l'assurance chômage et d'autres prestations parce qu'ils n'auront pas suffisamment cotisé. Les femmes sont plus vulnérables que les hommes de ce point de vue, car leurs carrières sont plus souvent ponctuées de périodes de travail à temps partiel ou temporaire, ces deux dispositifs pouvant limiter leurs droits à prestations.

Graphique 1. La proportion de travailleurs atypiques est élevée dans certains pays



Note : Les données de l'emploi indépendant sont celles de 2014 pour la Lettonie, 2015 pour la République slovaque et le Brésil ; elles sont indisponibles pour l'Estonie, l'Islande, le Luxembourg, le Costa Rica et la Lituanie. Les données de l'emploi temporaire se rapportent à 2015 pour l'Australie et sont indisponibles pour Israël, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Brésil.

Source : Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail (base de données) et OCDE (2017a).

Il est probable que les formes d'emploi atypiques se multiplieront sous l'influence de la mondialisation et de la transformation numérique. Les plateformes en ligne donnent naissance à de nouvelles formes d'emploi, exercées par des travailleurs généralement indépendants, qui effectuent les tâches individuelles demandées par les consommateurs. Parce qu'elles peuvent offrir une grande flexibilité, à la fois en termes d'horaires et de lieu de travail, ces nouvelles formes d'emploi ouvrent des possibilités aux personnes exclues jusqu'à présent du marché du travail, par exemple en raison de leurs obligations familiales ou parce qu'elles vivent dans des régions reculées. En même temps, la qualité des emplois suscite certaines craintes. Dans l'intérêt des travailleurs, il convient que les modalités de travail soient librement acceptées et qu'eux-mêmes aient accès aux programmes de protection sociale.

Il est essentiel d'assurer une protection sociale pour ces nouvelles formes d'emploi, non seulement par souci d'équité, mais aussi pour mettre en place les incitations qui garantiront le financement des régimes de protection sociale. Les entreprises pourraient en venir à privilégier des formes d'emploi pour lesquelles elles n'ont pas à verser de cotisations sociales ; un risque qui augmente au fur et à mesure que les technologies modernes réduisent les coûts de transaction (OCDE, 2016). En outre, les travailleurs qui ont moins tendance à dépendre des programmes de protection sociale – par exemple, les jeunes, les personnes qualifiées et les individus en bonne santé – peuvent choisir d'eux-mêmes des formes d'emploi atypiques et mettre ainsi en péril la mutualisation des risques dans le système de protection sociale.

Trois voies de réforme de la protection sociale pour le nouveau monde du travail

Les systèmes de protection sociale peuvent s'adapter à ces enjeux par le biais de trois grandes stratégies qui peuvent être mises en œuvre simultanément :

Intégrer les travailleurs atypiques dans les systèmes de protection sociale déjà en place et mieux adapter les dispositifs pour répondre aux besoins des travailleurs.

Plusieurs pays de l'OCDE incluent les personnes qui exercent des emplois atypiques dans leur système public de protection sociale. Bien que simple, cette solution n'est pas sans présenter d'inconvénients. Traditionnellement, l'employeur et le salarié cotisent, mais il est malaisé de déterminer qui devrait payer la contribution de l'employeur si les travailleurs n'ont pas les moyens de cotiser, s'il n'y a pas d'employeur, ou s'il n'est pas facile d'identifier l'employeur responsable. Le gain des travailleurs indépendants est souvent variable et les cotisations sociales calculées en fonction des revenus précédents pourraient dépasser leur capacité de gain actuelle. Enfin, le problème de l'aléa moral se pose, en particulier pour l'assurance chômage : les départs volontaires ne se distinguent pas aisément des pertes d'activité, et il est plus difficile que pour les salariés de vérifier si les conditions de recherche d'emploi pour avoir droit aux prestations sont remplies.

Individualiser la protection sociale. Si les droits à la protection sociale étaient rattachés aux individus, plutôt qu'aux emplois, l'offre de protection sociale serait davantage transférable et les transitions entre les emplois et les secteurs facilitées. Plusieurs pays de l'OCDE prévoient d'introduire des « comptes personnels d'activité » : les individus alimentent par leurs cotisations ces comptes qui, en plus d'être transférables, permettent une utilisation flexible, selon les besoins. Si cette solution

présente des avantages indiscutables en termes de couverture et de souplesse des prestations sociales, quelques questions se posent néanmoins. La première a trait aux conditions auxquelles les travailleurs seront admis à bénéficier de ces prestations. La deuxième porte sur le financement et sur les rôles respectifs des employeurs et de l'État. La troisième difficulté consiste à déterminer quelle fraction des cotisations doit être mise en réserve en prévision des pensions de retraite futures quand le reste des fonds pourra être employé pour investir dans la formation (par exemple le recyclage des travailleurs en reconversion) ou pour créer une entreprise.

Universaliser la protection sociale. La séparation de la protection sociale de la relation employeur-employé pourrait supprimer les écarts de couverture et réduire le besoin de suivi au fur et à mesure des changements d'emploi, même s'il peut s'avérer plus coûteux d'universaliser les prestations et qu'il faille envisager de mettre en place de nouveaux modèles de financement. Certaines prestations – comme l'assurance maladie et le congé parental – sont déjà universelles dans un grand nombre de pays de l'OCDE. Le recours au contrôle des ressources pour le calcul de la compensation de perte de revenu destinée aux ménages modestes, comme en Australie et en Nouvelle-Zélande, peut aussi combler les écarts de couverture, mais le suivi des revenus des travailleurs indépendants et la prise en charge des gains très variables restent problématiques. Le passage au revenu de base universel (RBU) supprimerait les problèmes de conformité et intégrerait en toute facilité les travailleurs atypiques. Il représenterait cependant une véritable rupture par rapport aux politiques existantes et soulèverait des difficultés budgétaires majeures, à moins de supprimer d'autres prestations monétaires (OCDE, 2017b).

Questions à examiner :

1. Comment le système de protection sociale de votre pays intègre-t-il les travailleurs indépendants et atypiques ? Des réformes sont-elles envisagées ? Quels sont les secteurs, les professions ou les groupes de population les plus touchés par les formes d'emploi atypiques ?
2. Le nombre croissant de travailleurs atypiques met-il en danger le financement du système de protection sociale dans votre pays ? Votre pays envisage-t-il de modifier les modes de financement de la protection sociale ?
3. Quelles sont les mesures prises par vos administrations nationales ou infranationales pour réglementer le travail à la demande, en ce qui concerne le salaire minimum, le temps de travail, la protection de l'emploi, les négociations collectives et la protection sociale ?

Références

OCDE (2016), « New Forms of Work in the Digital Economy », Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, n° 260, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2017a), Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr.

OCDE (2017b), « Basic Income As a Policy Option: Can It Add Up? », Policy Brief on the Future of Work, Éditions OCDE, Paris, mai, <https://www.oecd.org/els/emp/Basic-Income-Policy-Option2017.pdf> (consulté le 14 septembre 2017).

Spasova, S. et al. (2017), « Access to social protection for people working on non-standard contracts and as self-employed in Europe. A study of national policies », Réseau européen de politique sociale, Bruxelles, Commission européenne.

Note de synthèse 2. L'union fait la force : des mesures en faveur de la diversité et de l'inclusion sociale

Les visages de la diversité

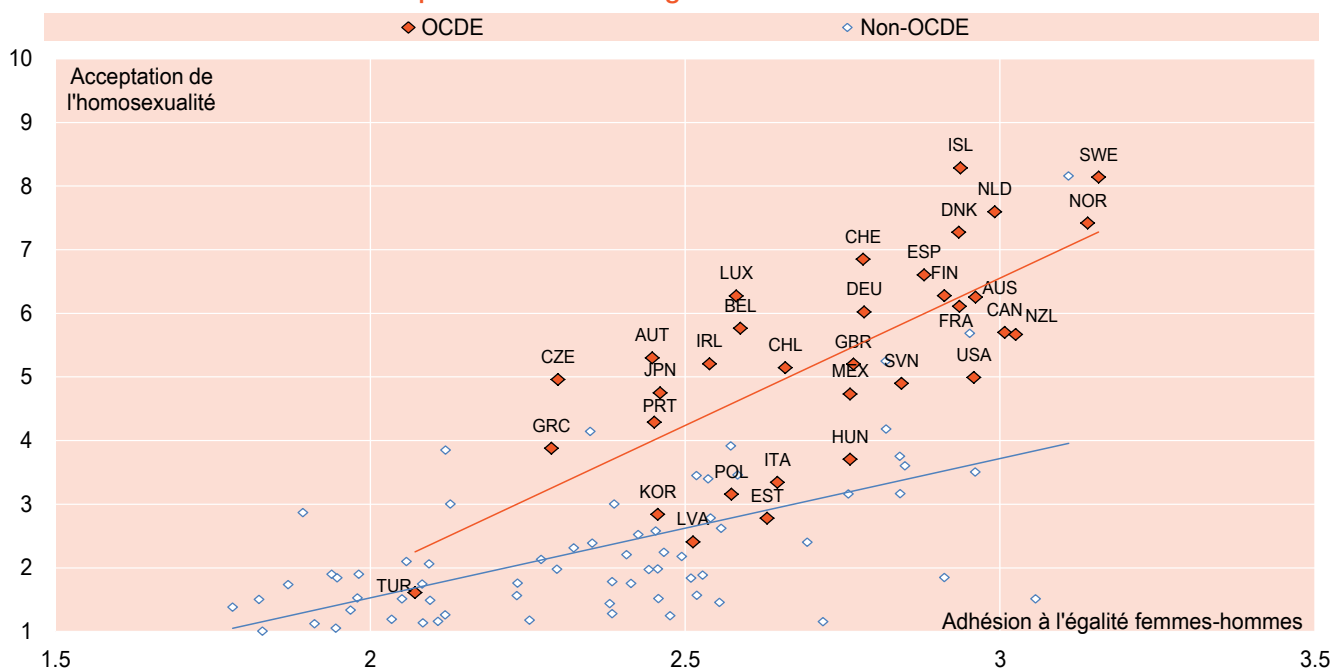
La pleine inclusion économique et sociale des groupes minoritaires défavorisés reste un objectif difficile à atteindre. La croissance inclusive ne sera possible qu'en valorisant la diversité et en permettant la participation de tous les groupes. Cependant, plusieurs groupes minoritaires et vulnérables – personnes handicapées, minorités ethniques (issues de l'immigration ou autochtones), personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) – continuent d'être victimes de discriminations qui les empêchent de participer pleinement à la société et à l'économie.

L'exclusion sociale concerne une part importante de la population dans le monde. Dans la zone OCDE, près de 15 % de la population en âge de travailler déclarent avoir un handicap ou un problème de santé de longue durée qui limite leurs activités au quotidien. Cette proportion augmente avec l'âge, et peut doubler pour les 50 à 64 ans (OCDE, 2010). Les personnes handicapées ont du mal à participer au marché du travail, même si elles sont nombreuses à pouvoir et à souhaiter travailler. Une étude de 16 pays de l'OCDE révèle un écart de taux de chômage entre les personnes valides et handicapées de 27 points de pourcentage (estimations de l'OCDE, 2017). Les personnes handicapées actives sont souvent limitées dans leur choix d'emploi. La population immigrée est elle aussi menacée d'exclusion sociale. Presque une personne sur dix vivant dans la zone OCDE est née à l'étranger, et les origines

étrangères sont courantes dans les plus jeunes cohortes : un peu plus d'un quart des 15 à 34 ans sont nés dans un pays étranger ou ont au moins un parent né dans un pays étranger (dans les pays disposant de données, OCDE, 2017a). Dans la majorité des pays de l'OCDE, les taux d'emploi de la population immigrée sont inférieurs à ceux de la population native du pays. Le même constat s'applique aux immigrés très qualifiés, car les diplômes étrangers sont moins bien reconnus dans les pays d'accueil. Les femmes immigrées sont particulièrement défavorisées sur le marché du travail, avec des taux d'emploi nettement inférieurs à ceux des hommes nés à l'étranger et à ceux de la population active née dans le pays, hommes et femmes confondus (OCDE, 2017b).

À l'exception de l'Amérique du Nord et des pays anglophones, la plupart des pays de l'OCDE ne recueillent pas de données d'enquêtes sur la taille des minorités ethniques non issues de l'immigration (par exemple, les peuples autochtones ou les minorités ethniques issues d'une immigration remontant à plusieurs générations). Ces groupes ne sont pourtant pas négligeables. Selon les données de recensement aux États-Unis, environ 13 % de la population se déclarait afro-américaine en 2016. Le bureau national des statistiques du Royaume-Uni enregistrait près de 13 % de Noirs ou de minorités ethniques en 2011. Dans l'ensemble le taux d'activité des minorités ethniques n'est que légèrement inférieur à celui de la majorité dans les pays de l'OCDE, mais de grandes inégalités sont constatées eu égard aux niveaux d'instruction, aux secteurs d'activité, aux salaires et à

Graphique 2. Les pays qui enregistrent les plus hauts niveaux d'acceptation de l'homosexualité sont également plus favorables à l'égalité femmes-hommes



Source : Valfort (2017), graphique 1.1.

la qualité des emplois – vestige fâcheux d’une histoire marquée par les inégalités, la ségrégation et la discrimination. Ceux qui se disent autochtones représentent à peu près 15 % de la population totale en Nouvelle-Zélande et au Mexique, légèrement moins au Chili, et environ 2 à 4 % de la population en Australie, au Canada et aux États-Unis, bien que les estimations varient en fonction de la définition du statut d’autochtone utilisée (Degler et Liebig, 2017). Dans tous les pays, les groupes autochtones ont tendance à afficher de moindres niveaux d’instruction, sont moins susceptibles d’occuper un emploi et sont surreprésentés dans les emplois à bas salaire.

Il est difficile d’estimer la taille des populations lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), souvent sous-évaluée, car relativement peu de pays de l’OCDE posent des questions directes sur l’orientation sexuelle. Parmi les pays qui recueillent ce type de données, la proportion d’individus qui se déclarent LGB varie de 1.2 % en Norvège à 5.5 % aux États-Unis, avec des proportions supérieures en se concentrant sur les individus déclarant avoir des rapports sexuels avec des personnes du même sexe ou être attirés par des personnes du même sexe. Les performances des personnes LGBTI sur le marché du travail sont difficiles à estimer en raison de données d’enquêtes inadéquates. Les expériences sur le terrain indiquent toutefois que les candidats homosexuels ont deux fois moins de chances d’être convoqués à un entretien d’embauche que leurs homologues hétérosexuels. Les personnes LGBTI sont également pénalisées dans d’autres domaines essentiels à leur bien-être : bien que l’homosexualité soit aujourd’hui mieux acceptée dans la plupart des pays de l’OCDE, l’homophobie reste répandue et une grande majorité de personnes LGBTI se considèrent victimes de discriminations. La stigmatisation généralisée des minorités sexuelles et de genre influe sur leur niveau d’instruction et leur santé mentale. Les obstacles institutionnels à la reconnaissance juridique des couples de même sexe ont des effets négatifs sur la stabilité de leur relation et le bien-être des enfants (Valfort, 2017).

Les femmes elles aussi restent partout aux prises avec la discrimination et les obstacles à leur pleine participation à la société et à l’économie (OCDE, 2017b). Les individus qui appartiennent à plusieurs groupes minoritaires tendent à accumuler les handicaps et subissent une discrimination multiple combinant racisme, sexisme, discrimination sociale, homophobie, ou xénophobie – phénomène appelé intersectionnalité. Au niveau national, les sociétés qui se montrent plus favorables à l’égalité femmes-hommes ont tendance à mieux accepter l’homosexualité (Graphique 2). C’est aussi vrai lorsqu’elles ont une opinion positive des immigrés (Valfort, 2017).

Pour des sociétés diverses plus inclusives et plus productives

Une approche diversifiée, à l’échelle de l’ensemble de l’administration, est nécessaire pour veiller à ce que les groupes défavorisés jouissent d’un plein accès à la prospérité sociale et économique. Elle englobe les mesures suivantes, sans que cette liste soit exhaustive :

- Garantir l’égalité des chances en veillant à la qualité des services d’éducation et d’accueil des jeunes enfants (voir la Note de synthèse 3.2).

- Recueillir des données de qualité sur la taille des populations minoritaires et leurs performances sociales, éducatives et économiques.
- Assurer un soutien adéquat tout au long de la vie pour favoriser l’intégration de tous dans les marchés du travail et les systèmes de protection sociale.
- Adopter et faire appliquer une législation anti-discrimination; s’attaquer aux préjugés à l’école et pendant les processus de recrutement et de promotion au travail; lutter contre les stéréotypes dans le ménage, au travail, et dans la société en général, pour que tous les individus puissent réussir, indépendamment de leur milieu.

Questions à examiner :

1. Quels sont les difficultés d’emploi et les problèmes sociaux les plus préoccupants pour les minorités raciales et ethniques, les peuples autochtones, les immigrés, les réfugiés et les autres personnes déplacées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les personnes âgées et les personnes handicapées dans votre pays ?
2. Quelles politiques votre gouvernement a-t-il mises en œuvre pour veiller à ce que les personnes qui appartiennent à ces groupes bénéficient des mêmes chances de réussir à l’école, sur le marché du travail et dans la société en général, et quels ont été les résultats de ces politiques ? Quelle est l’importance relative des politiques sociales ciblées par rapport aux mesures de lutte contre la discrimination ?
3. Comment les perspectives et les opinions des personnes de ces groupes désavantagés ont-elles été intégrées dans les processus de décision de votre ministère, et dans quel objectif ?

Références

- Degler, E. et T. Liebig (2017), « Diversity at work: Overview of first findings », présenté à la réunion de novembre 2017 du Comité de l’emploi, du travail et des affaires sociales de l’OCDE, Paris, France.
- OCDE (2017a), Perspectives des migrations internationales 2017, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr.
- OCDE (2017b), Atteindre l’égalité femmes-hommes : Un combat difficile, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203426-fr>.
- OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail : Surmonter les obstacles — Synthèse des résultats dans les pays de l’OCDE, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264088870-fr>.
- United Kingdom Office for National Statistics (2011), « 2011 Census: Key Statistics and Quick Statistics for local authorities in the United Kingdom ».
- United States Census Bureau (2016), « Quick facts: Population estimates, July 1, 2016 », <https://www.census.gov/quickfacts/fact/table/US/PST045216>.
- Valfort, M.-A. (2017), « LGBTI in OECD countries: A review », Documents de travail de l’OCDE sur les questions sociales, l’emploi et les migrations, n° 98, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/d5d49711-en>.

Note de synthèse 3.1. Plus vieux et plus sages : relever les défis associés au vieillissement de la population



Les décideurs du monde entier sont confrontés à deux tendances de fond : le vieillissement de la population et le creusement des inégalités. En 1980, 20 personnes d'âge actif sur 100 avaient 65 ans ou plus, en moyenne dans la zone OCDE ; il y en avait 28 en 2015 et il devrait y en avoir pratiquement le double d'ici 2050. Dans un grand nombre d'économies émergentes, la population vieillit plus vite encore. Dans le même temps, les inégalités se sont creusées d'une génération à la suivante. Aujourd'hui, les inégalités entre ceux qui démarrent dans la vie active sont déjà beaucoup plus marquées qu'elles ne l'étaient entre leurs aînés au même âge.

Que réserve l'avenir aux personnes plus âgées ?

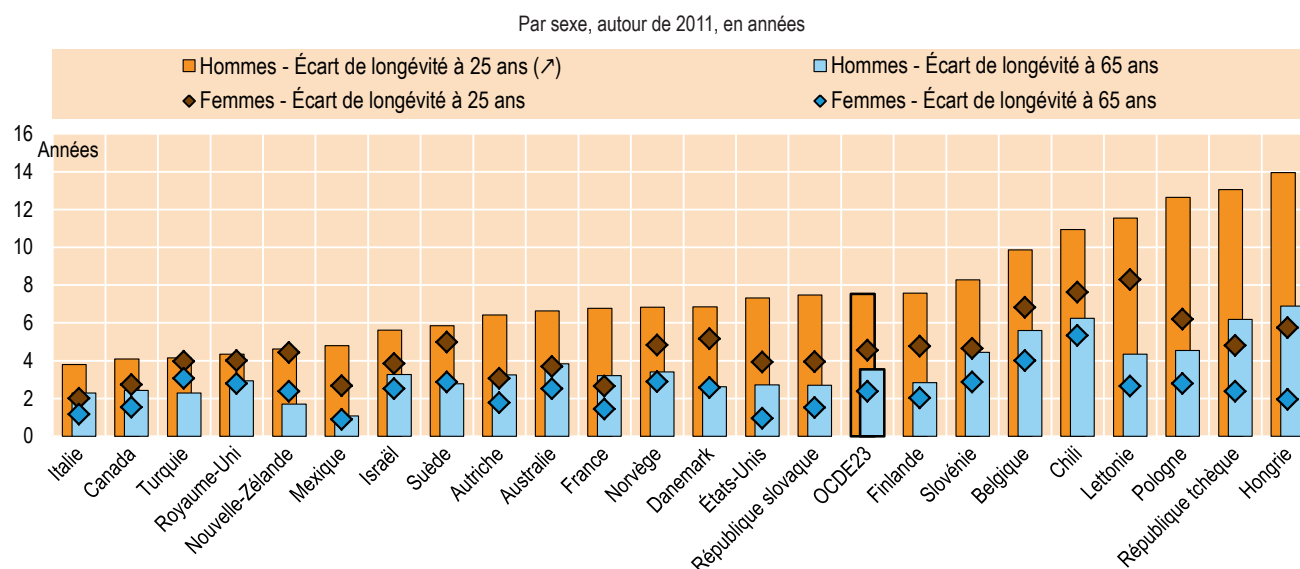
La future population âgée sera plus diverse. Les gens vivront plus longtemps, mais ils seront plus nombreux à avoir traversé une période de chômage pendant leur vie active, à avoir peut-être cotisé de manière décousue aux régimes de protection sociale et à avoir perçu des salaires bas, tandis que d'autres auront bénéficié de salaires supérieurs et plus stables. Les inégalités en matière d'éducation, de santé, d'emploi et de revenu commencent à s'accumuler tôt. En moyenne dans tous les pays, un homme de 25 ans qui a suivi des études universitaires peut s'attendre à vivre presque huit ans de plus qu'un homme du même âge qui n'a pas fait d'études ; la différence est de 4.6 ans pour les femmes (Graphique 3). À tous les âges, les personnes en mauvaise santé travaillent moins et leurs gains sont inférieurs. Sur l'ensemble d'une carrière, les problèmes de santé réduisent d'un tiers les gains des hommes peu qualifiés, contre 17 % pour les hommes très qualifiés.

Dans de nombreux pays, les individus moins qualifiés ont plus tendance à arrêter de travailler lorsqu'ils atteignent l'âge de départ à la retraite, tandis que les personnes plus qualifiées travaillent généralement plus longtemps. Les problèmes de santé sont un important motif de retraite anticipée chez les travailleurs plus âgés. Cependant, la santé n'explique qu'une partie de la baisse du taux d'emploi à partir de 55 ans ; d'autres facteurs entrent en jeu, comme le régime de formation professionnelle, le fonctionnement des marchés du travail, les responsabilités familiales et la conception des systèmes de pension.

Les personnes qui gagnent des salaires moins élevés ont généralement une moins longue espérance de vie que les hauts salaires, ce qui réduit encore leurs pensions totales d'environ 13 % (OCDE, 2017). Le relèvement de l'âge de la retraite a tendance à creuser les inégalités de pensions totales entre les bas et les hauts salaires, mais les effets sont limités (ibid.). Les inégalités femmes-hommes chez les personnes âgées restent généralement substantielles, compte tenu des inégalités encore prononcées sur les marchés du travail et en matière de gains. À l'heure actuelle, les paiements annuels de pension aux plus de 65 ans sont inférieurs de 27 % pour les femmes en moyenne, et le taux de pauvreté des personnes âgées est bien plus élevé pour les femmes que pour les hommes, en particulier pour les femmes de plus de 75 ans.

L'utilisation des services publics varie de façon significative en fonction de la situation socio-économique tandis que la dépendance pendant la vieillesse est plus fréquente parmi les groupes défa-

Graphique 3.1. Les écarts d'espérance de vie sont très prononcés entre les groupes très qualifiés et peu qualifiés à 25 et à 65 ans



Source: Preventing Ageing Unequally (OCDE, 2017), <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>

vorisés. Les services formels d'aide et de soins à domicile – même pour les besoins modérés – restent hors de portée des personnes âgées les plus démunies dans certains pays, poussant un grand nombre d'entre elles vers les soins en établissement. Dans les pays consacrant une part importante de la protection sociale à la prise en charge de la dépendance, le taux de prise en charge informel est inférieur et les disparités entre hommes et femmes en la matière sont moindres.

Une stratégie globale pour prévenir le développement des inégalités avec l'âge

Les politiques publiques visant à empêcher que les inégalités ne se creusent tout au long de la vie devront tenir compte des nouvelles réalités auxquelles les individus font aujourd'hui face au sein de leur famille, au travail, dans leur carrière, ainsi que des risques liés à la santé et au handicap. Bien que de nombreux pays aient besoin d'améliorer les aides à la prise en charge de la dépendance et de poursuivre leurs réformes des régimes de pension pour assurer la durabilité financière et sociale des systèmes de revenu de retraite, les initiatives publiques de résorption des inégalités pendant la vieillesse ne peuvent pas s'appuyer exclusivement sur des mesures s'adressant aux personnes âgées. Il est plus efficace de s'attaquer aux inégalités socio-économiques quand elles surgissent plutôt que d'essayer de remédier à leurs conséquences, y compris les inégalités femmes-hommes, qui ont tendance à se creuser au moment de la vieillesse.

Correctement intégrées aux systèmes d'accompagnement en place, les technologies numériques sont à même d'aider les personnes âgées à être plus actives socialement parlant et à rester autonomes et en bonne santé.

Les décideurs doivent intervenir aux moments cruciaux de la vie des individus, quand les risques d'inégalité durable surviennent, en commençant très tôt (voir la Note de synthèse 3.2), et ils doivent prendre des mesures pour empêcher, atténuer et faire face aux inégalités tout au long de la vie. Les politiques de réduction des inégalités dans un domaine auront des répercussions dans d'autres et, ainsi, produiront des retombées globales bien plus favorables au bien-être que lorsque les incidences sont envisagées dans le seul périmètre de l'intervention publique.

- Le premier train de mesures stratégiques devrait viser à prévenir les inégalités avant qu'elles ne s'accumulent au cours de la vie. Les interventions précoces doivent être au premier rang des priorités, suivies par des politiques assurant un bon démarrage dans la vie active et d'une stratégie pour rompre les liens entre le handicap socio-économique et l'état de santé.
- Le deuxième train de mesures doit atténuer les inégalités profondément enracinées. Les politiques dans ce sens sont celles qui favorisent le vieillissement en bonne santé, l'emploi, l'activation et la formation pour accompagner les travailleurs plus âgés, celles qui visent à améliorer la qualité des emplois pour les travailleurs âgés par la réglementation du travail et de la sécurité, par l'inspection du travail, mais aussi par le biais de régimes de prestations de maladie et de ser-

vices de soins de santé bien conçus. Les obstacles au maintien et à l'embauche de travailleurs plus âgés doivent eux aussi être supprimés. Le maintien des travailleurs plus âgés dans la population active n'est pas préjudiciable aux plus jeunes ; c'est avant tout en investissant dans les jeunes le plus tôt possible que les inégalités intergénérationnelles seront atténuées.

- Le troisième train de mesures doit être conçu de manière à prendre en charge les inégalités au moment de la vieillesse. Les réformes des systèmes de retraite ne peuvent pas supprimer les inégalités parmi les personnes âgées, mais elles peuvent les atténuer. Les pensions du premier pilier et autres composantes redistributives des systèmes de pension sont en mesure de limiter l'influence des différences socio-économiques d'espérance de vie sur les prestations de retraite. Dans certains pays, le revenu des retraités risque de ne pas être adéquat, en particulier celui des femmes. Les filets de sécurité vieillesse et les allocations de survie doivent être examinés pour assurer la protection tout en limitant les inefficiences et la contre-incitation au travail. Le revenu des retraités est un problème épineux pour la protection sociale dans le nouveau monde du travail, surtout pour les travailleurs indépendants et atypiques, et plus généralement dans les économies émergentes. Enfin, il est possible de s'attaquer aux inégalités dans la prise en charge de la dépendance en rendant l'aide et les soins à domicile plus abordables, mais aussi en soutenant mieux les aidants informels.

La conception et la mise en œuvre de ces trains de mesures demandent de redéfinir la façon dont les politiques publiques sont conçues, de sortir du cloisonnement et de prendre des mesures qui englobent les ministères et les agences de la famille, de l'emploi et des affaires sociales. Un meilleur échange d'informations et de connaissances entre les administrations peut aussi réduire la charge financière de l'aide, à court et à long terme, en empêchant les inégalités de s'accroître. Les pays adopteront des stratégies différentes quant à la manière la plus appropriée de partager les connaissances et de mener une action commune, mais tous auront besoin d'une direction solide pour cerner les besoins, intervenir et coordonner les mesures prises en conséquence entre les différents acteurs.

Questions à examiner :

1. Quelles sont les priorités de l'action publique dans votre pays en ce qui concerne le vieillissement ?
2. Quels cadres d'action et mécanismes décisionnels votre pays emploie-t-il, tout au long de la vie, y compris au moment de la retraite, pour prévenir le développement des inégalités avec l'âge ? Quels types de stratégies votre gouvernement utilise-t-il pour aider ses citoyens à renforcer leur lien avec le marché du travail à différents moments de la vie ?
3. Comment vos politiques en matière de pensions et vos systèmes de retraites servent-ils le double objectif de durabilité financière et sociale ?

Références

OCDE (2017), Preventing Ageing Unequally, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en>

Note de synthèse 3.2. Rompre le cercle vicieux : les enfants et les jeunes face à la transmission des handicaps sociaux d'une génération à l'autre



Les handicaps sociaux s'accroissent pour les enfants pauvres

Dans les pays de l'OCDE, de nombreux enfants ne peuvent prendre un bon départ dans la vie, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur leur devenir à long terme. Les différences de milieux familiaux, les inégalités d'accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et à une éducation de bonne qualité, les différences en matière d'abandon prématuré de la scolarité et les disparités de dépenses consacrées aux enfants selon les groupes socio-économiques sont autant d'obstacles à l'égalité des chances pour les enfants. Les conséquences pour la croissance inclusive sont graves.

Dans la zone OCDE, un enfant sur sept vit dans une pauvreté de revenu relative – un enfant sur trois dans le cas des familles issues de l'immigration – et dans la majorité des pays, les enfants risquent plus que le reste de la population de connaître la pauvreté (Graphique 4). En moyenne, les enfants pauvres sont moins bien lotis dans plusieurs dimensions du bien-être. Par exemple, ils ont une plus grande propension à la maladie que les autres enfants, leurs chances de réussite scolaire sont moindres, et ils risquent davantage d'être victimes de harcèlement ou d'avoir du mal à se confier à leurs parents (OCDE, 2016a). Les problèmes de santé et les mauvais résultats scolaires influent fortement sur le risque de chômage des jeunes adultes : les 15-29 ans en mauvaise santé ont quatre fois plus de chances que leurs homologues d'être sans emploi et de ne suivre ni études ni forma-

tion (NEET), alors que le fait de ne pas avoir achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire plus que double le risque de rejoindre la catégorie NEET plus tard (OCDE, 2016b). Les enfants sont souvent plus exposés au risque de pauvreté que le reste de la population (Graphique 3.2).

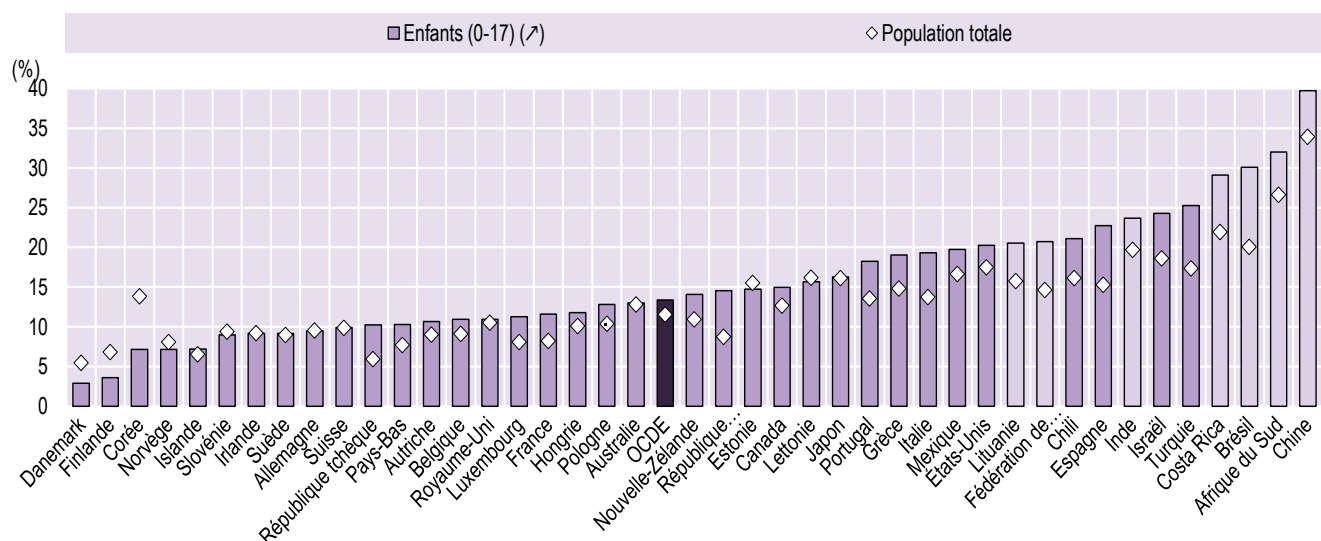
Pour favoriser une croissance inclusive forte et durable, l'action gouvernementale doit accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes défavorisés. Elle doit répondre aux besoins de leur famille afin d'améliorer le bien-être général de l'enfant et les possibilités ouvertes aux jeunes dans toutes les dimensions.

Favoriser l'égalité des chances

Les politiques sociales peuvent contribuer à l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes par le biais de plusieurs stratégies générales :

- Combattre la pauvreté familiale et ses effets sur la privation matérielle des enfants et le climat familial. La pauvreté peut influencer les résultats des enfants de différentes manières. En premier lieu, le manque de ressources économiques adéquates réduit la capacité d'un ménage à acheter ou à produire des « intrants » importants pour le développement de l'enfant : repas nutritifs, ressources éducatives, activités de loisir ou un accueil formel de bonne qualité. Les familles à faible revenu vivent souvent dans des quartiers où l'offre de services de transport ou d'accueil est

Graphique 3.2. Pourcentage des enfants (0-17 ans) et de la population totale dont le revenu disponible est inférieur à 50 % du revenu médian annuel national, 2015 ou dernière année disponible



Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus (<http://oe.cd/idd-fr>).

inférieure, où l'accès à de bonnes écoles est plus difficile, et où elles sont parfois plus exposées à la criminalité. Les pressions financières pèsent également sur le climat familial et sur les relations entre les membres de la famille, y compris sur les interactions entre parents et enfants. Cela peut se répercuter sur les résultats des enfants. De meilleures politiques publiques, qui aident les parents à faible revenu à concilier travail et obligations familiales, sont cruciales pour améliorer la qualité du temps parental et des interactions entre parents et enfants et pour faciliter l'obtention et la conservation d'un emploi.

- Répondre aux besoins multiples des enfants défavorisés. Une prestation intégrée pourrait améliorer les résultats de l'utilisation des services pour les familles ayant des besoins multiples (OCDE, 2015). Les initiatives réussies ont des points communs, notamment la gestion par cas et un point d'accès aux services proche et unique, bien que la portée et la conception des programmes existants varient considérablement d'un pays à l'autre. Une autre stratégie consiste à fournir des services à domicile (par exemple, les équipes de soutien familial volantes), qui aident à atteindre les familles ayant des difficultés à recevoir des prestations ou dans l'incapacité d'accéder aux guichets uniques (par exemple, dans les zones rurales). Les services à domicile intégrés permettent également aux prestataires d'évaluer et de traiter l'éventail complet des problèmes rencontrés par les adultes et les enfants. L'efficacité des programmes dépend avant tout de la bonne interaction entre les différents services et de la manière dont les autorités locales, régionales et nationales facilitent l'intégration de la prestation des services.
- Adapter les systèmes de protection sociale à l'évolution des modes de vie des familles. L'hétérogénéité grandissante des modes de vie des familles crée des inégalités entre les enfants, car l'aide qu'ils reçoivent dépend souvent de la reconnaissance juridique de la situation familiale de leurs parents. De nombreux pays doivent envisager d'accroître les aides destinées aux enfants de parents non mariés en cas de séparation ou de décès des parents. Les systèmes d'imposition et de prestations, ainsi que les régimes d'allocations familiales, doivent en outre veiller à ce que tous les enfants aient accès aux mêmes aides indépendamment du statut juridique de leurs parents.
- En matière d'investissement dans les enfants, le facteur temps est important. Il faut intervenir quand les signes de besoin se déclarent, avant que les handicaps sociaux ne s'enracinent. L'intervention précoce peut aussi réduire les coûts ultérieurs pour les individus, la société et l'État. Les politiques en faveur du développement des compétences cognitives (langage et calcul), sociales (confiance en soi, maîtrise de soi, comportement prosocial) et de la santé physique dès un jeune âge peuvent avoir des effets positifs

durables sur le niveau d'instruction, l'emploi et le revenu. Les décideurs doivent aussi agir en faveur de l'égalité d'accès, pour que les jeunes enfants de familles à faible revenu puissent bénéficier tôt du soutien requis, par exemple, fréquenter une structure formelle d'EAJE. Quand les ressources d'EAJE sont limitées, la priorité doit être donnée aux enfants les plus défavorisés, car ils sont le plus susceptibles de bénéficier d'interventions précoces.

- Des interventions ciblées sont nécessaires pour les jeunes sans emploi. Tandis que de nombreux jeunes NEET n'ont besoin que d'un peu d'aide pour trouver un emploi, ceux qui n'ont pas achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux qui ont des problèmes de santé ou qui sont handicapés ont besoin d'un accompagnement plus intensif. Les programmes les plus prometteurs conjuguent la scolarisation et la formation pratique avec un soutien psychosocial et une aide au logement pour développer les compétences cognitives, professionnelles et sociales simultanément. Cependant, atteindre les jeunes les plus défavorisés reste un défi important pour les gouvernements. Certains pays essaient désormais de suivre les jeunes qui décrochent au cours du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de les aider avant qu'ils ne soient inactifs pendant de longues périodes.

Questions à examiner :

1. Les enfants sont-ils considérés comme plus particulièrement exposés au risque de pauvreté dans votre pays et pourquoi ? Quelles mesures ou quels programmes de lutte contre la pauvreté infantile et ses conséquences ont bien fonctionné dans votre pays ?
2. Quels sont les types de prestation de services les plus efficaces pour atteindre les enfants les plus défavorisés et répondre à leurs besoins pluriels ? Comment les politiques sociales dans votre pays abordent-elles les difficultés rencontrées par les enfants de familles atypiques ?
3. Que fait votre pays pour aider les jeunes qui sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation (NEET) à trouver un emploi ou à acquérir les bonnes compétences ? Des mesures visent-elles en particulier les groupes minoritaires et défavorisés ?

Références

OCDE (2017), « Social mobility: Draft summary chapter and report outline », Comité ELSA, 10-11 avril.

OCDE (2016a), Améliorer le bien-être des enfants à l'appui d'une croissance inclusive, document de référence à l'appui de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres.

OCDE (2016d), Panorama de la société 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2016-fr.

OCDE (2015), Integrating Social Services for Vulnerable Groups, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264233775-en>.

Note de synthèse 3.3. Il est temps de changer : intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sociales



Il est temps de changer : intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sociales

Les inégalités femmes-hommes sont omniprésentes dans la vie sociale et économique de tous les pays. Si le niveau d'éducation des filles et le taux d'activité des femmes ont augmenté au cours des dernières décennies, les femmes continuent d'être moins nombreuses que les hommes à occuper des postes rémunérés, à raison de 12 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE. Les femmes actives ont davantage tendance à travailler à temps partiel, elles ont moins de chances d'atteindre des postes de responsabilité, elles travaillent généralement dans des secteurs moins lucratifs, et continuent d'être victimes de discrimination. Conjugués, ces facteurs créent un écart salarial important : la salariée à temps plein médiane gagne près de 15 % de moins que son homologue masculin, en moyenne dans la zone OCDE. Ce taux n'a quasiment pas évolué ces dix dernières années (OCDE, 2017) et contribue (ainsi que d'autres facteurs) à des inégalités de pension prononcées entre les femmes et les hommes.

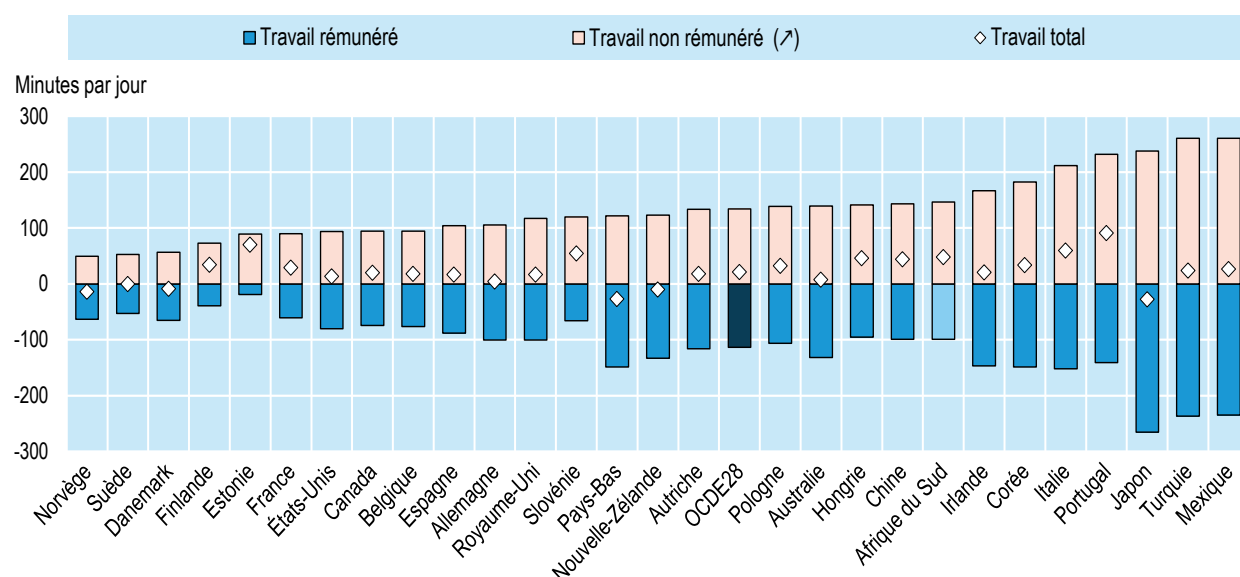
Les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail se creusent pendant les années consacrées à l'éducation des enfants. Dans tous les pays, la charge disproportionnée du travail famil-

ial assumée par les femmes réduit leur taux d'activité, leur salaire et leur progression professionnelle par rapport aux femmes et aux hommes sans enfants – et pourtant les femmes continuent d'effectuer davantage de tâches (rémunérées et non rémunérées) au total que les hommes dans la majorité des pays de l'OCDE (Graphique 3.3). Dans certaines économies émergentes, les femmes consacrent jusqu'à dix fois plus d'heures que les hommes au travail non rémunéré (OCDE, 2017).

Les politiques sociales ne suffisent toujours pas à aider le nombre croissant de familles dans lesquelles les femmes occupent un poste rémunéré. Celles qui sont fondées sur le modèle archaïque de l'homme seul apporteur de revenu peuvent avoir un effet de contre-incitation à l'activité des femmes, et un grand nombre continuent de considérer les mères comme des aidantes de fait. Par exemple, les mesures de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, comme les congés liés aux obligations familiales, peuvent renforcer les stéréotypes fondés sur le sexe si elles sont ciblées sur les « mères » plutôt que sur les « parents ». Plusieurs pays ont augmenté le congé des pères au cours des dernières années, mais il n'en paraît pas moins dérisoire par rapport à celui des mères dans la majorité des pays.

Les soins aux personnes âgées, qui sont principalement dispensés par les femmes et souvent non

Graphique 3.3. Au total, les femmes consacrent plus de temps que les hommes au travail – rémunéré et non rémunéré – dans les pays de l'OCDE



Note : le Graphique 5 illustre la différence (femmes moins hommes) en minutes par jour consacrées au travail non rémunéré (gris) et rémunéré (bleu). Le losange illustre la différence (femmes moins hommes) du nombre total de minutes de travail rémunéré et non rémunéré. Au total, les femmes travaillent plus que les hommes dans tous les pays où cette valeur est supérieure à zéro (distribution égale). Au Mexique, par exemple, les femmes font 261 minutes de travail non rémunéré de plus que les hommes par jour, et les hommes font 234 minutes de travail rémunéré de plus. Les Mexicaines font 26 minutes de travail total (rémunéré et non rémunéré) de plus que les hommes par jour.
Source : Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile (OCDE, 2017)

rémunérés, sont de plus en plus problématiques et seront une cause d'inégalités dans les années à venir. Les politiques sociales devront évoluer pour aider les aidants à couvrir suffisamment leurs risques (activité, santé et revenu) tout en veillant à une offre de soins abordables et de bonne qualité pour les personnes âgées.

Intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans les politiques sociales

Bien que les écarts entre les sexes soient causés par de nombreux facteurs sociaux, culturels et économiques, des politiques et institutions bien conçues peuvent aider à garantir des conditions égales pour les femmes et les hommes. Une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration est nécessaire pour faire avancer l'égalité femmes-hommes sur le plan socio-économique. Toutes les politiques et tous les budgets doivent être examinés sous l'angle de leurs différentes incidences sur les hommes et les femmes, sur les garçons et les filles. Les « questions féminines » ne peuvent pas être considérées séparément du reste du système de protection sociale (par exemple, dans le contexte de la politique familiale seulement). L'intégration de la question de l'égalité femmes-hommes demande l'évaluation des effets sexués sur l'ensemble des questions et à chaque stade du processus de décision – lors de la collecte de données d'enquêtes et administratives, lors de la préparation et de l'élaboration des politiques, durant leur mise en œuvre et lors des évaluations des résultats et des réformes des programmes et des politiques. L'accès aux programmes publics et leur adoption doivent être évalués, ainsi que les écarts entre les femmes et les hommes dans les résultats socio-économiques.

Dans une récente enquête de l'OCDE (OCDE, 2017), les autorités publiques indiquaient que les trois questions les plus importantes concernant l'égalité femmes-hommes étaient pour eux les violences faites aux femmes, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et le partage inégal du travail non rémunéré. Ces problématiques illustrent les actions que les États doivent engager pour intégrer la question de l'égalité femmes-hommes à différents stades.

- Les États doivent améliorer la collecte de données autour de problèmes qui touchent les femmes directement et indirectement. Les enquêtes sur l'emploi du temps et les violences faites aux femmes donnent des indicateurs cruciaux sur l'autonomisation des femmes, mais ne sont pourtant pas fréquemment effectuées dans les pays de l'OCDE, ou alors de manière ponctuelle et sans suivi suffisant dans la durée. Les enquêtes et les données administratives traditionnelles doivent être utilisées pour recueillir et évaluer des statistiques ventilées par sexe sur des mesures plus traditionnelles, comme la composition des secteurs ou l'adhésion aux programmes sociaux.
- Les décideurs doivent considérer comment les différences entre les sexes sur affectent la partici-

ipation aux programmes publics. Par exemple, les programmes d'activation peuvent être inadéquats pour les femmes s'ils ne sont pas accompagnés d'outils pour alléger leurs responsabilités familiales (par exemple, des aides à la garde des enfants pour les mères sans emploi). Les mesures de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, comme l'organisation flexible du temps de travail, le travail à temps partiel et les congés parentaux, peuvent en fait désavantager les femmes et contribuer à l'écart de rémunération entre les sexes si les femmes sont les seules à profiter des prestations. On a constaté que les pères ont moins tendance à prendre un congé parental si la politique en place veut qu'il soit plus avantageux que le parent qui gagne moins se mette en congé.

- Les différentes incidences sur les femmes et les hommes doivent être examinées et prises en compte dans la conception, l'évaluation et la réforme des programmes. Par exemple, certains programmes de transfert monétaire conditionnel ont eu l'effet imprévu de réduire le taux d'activité des femmes si les femmes font la plus grande partie du travail non rémunéré (par exemple, veiller à ce que les enfants aillent à l'école et aux visites médicales) pour remplir les conditions de la prestation. Les règles applicables aux pensions, par exemple, celles liées aux prestations de survivants, peuvent encourager ou décourager l'activité des épouses. En anticipant les différences entre les sexes, et en réformant les politiques quand des différences sont constatées, il est possible de rendre les politiques plus équitables et efficaces.

Questions à examiner :

1. Comment votre pays s'attaque-t-il à la répartition inégale du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes ? Quels sont les effets des tentatives de correction des inégalités en matière de travail non rémunéré sur l'activité des femmes, leur rémunération, l'équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle, et leur progression sur le marché du travail ?
2. Comment votre gouvernement intègre-t-il les différences entre les femmes et les hommes aux différents stades de l'élaboration des politiques sociales ? Quelles sont les expériences positives de votre pays, et quels obstacles avez-vous rencontrés aux divers stades du processus ?
3. Quel cadre institutionnel avez-vous trouvé utile pour intégrer la problématique femmes-hommes dans vos domaines d'intervention et en dehors du contexte des politiques sociales ? Comment la coordination est-elle assurée entre les différents domaines d'intervention, les ministères et les autres parties prenantes ?

Références

OCDE (2017), Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203426-fr>.